



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étudiants

Question écrite n° 26338

Texte de la question

Mme Geneviève Colot appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés pour les élèves de terminale à trouver un établissement correspondant à leurs souhaits pour engager leurs études supérieures. Elle lui indique qu'incontestablement l'inscription par Internet offre des facilités appréciables. Le "Portail" donne pour les académies qui y souscrivent un principe équitable. Les règles sont strictes mais justes. Hélas toutes les académies ne sont pas adhérentes. Aussi elle lui demande quand ce logiciel couvrira l'ensemble du territoire national.

Texte de la réponse

Le portail admission-post-bac doit se généraliser à l'ensemble du territoire national dès la prochaine session (2009) pour les principales formations post-baccalauréat (licences, DUT, BTS et CPGE). Plusieurs formations d'ingénieurs recrutant au niveau du baccalauréat participent déjà à ce dispositif (INSA, universités de technologie, ENI, écoles du GELPI, etc.). En 2009, s'ajouteront également tous les BTS agricoles. Ce portail a vocation à intégrer ensuite l'ensemble des formations post-baccalauréat quelle qu'en soit la tutelle ministérielle et permettre ainsi, pour les futurs étudiants, une meilleure lisibilité des formations proposées et une simplification des formalités d'inscription.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Colot](#)

Circonscription : Essonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26338

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2008, page 5561

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 6971